

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2020-43**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet de décret relatif aux obligations déclaratives incombant aux bénéficiaires de plans d'épargne retraite mentionnés à l'article L. 224-1 du code monétaire et financier et aux assureurs auprès desquels ces contrats ont été souscrits;

En ayant délibéré lors de sa séance du 17 septembre 2020,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé sous réserve que la mention « entreprise d'assurance » soit remplacée par la terminologie usuelle qui permet d'englober tous types d'assureurs.**

Fait le 17 septembre 2020.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER